Communiqué de presse

Accueil des Ukrainiens : une convention pour accueillir des réfugiés sur le site provincial d'Havré

La solidarité des services provinciaux en faveur des Ukrainiens connaît une nouvelle concrétisation. Le Collège provincial et le Gouverneur du Hainaut se sont entendus, au travers d'une convention, pour organiser la mise à disposition d'un hébergement collectif de réfugiés sur le site de Hainaut-Sports dans le domaine provincial du Bois d'Havré.

Dans le cadre de la protection temporaire accordée aux citoyens ukrainiens fuyant la guerre, ce sont cinq chambres comportant au total 11 lits d'adultes et 10 lits d'enfants qui sont aménagées pour offrir le gîte à des familles. Des espaces communs intérieurs mais aussi extérieurs au sein de ce site situé à proximité de la Ville de Mons sont réservés à ces personnes qui bénéficieront d'un encadrement assuré par le personnel de la Province mais également du CPAS local.

Cette initiative solidaire s'ajoute à d'autres mises à disposition déjà autorisées par le Collège provincial en s'assurant d'un contrôle préalable de la conformité des bâtiments par les services techniques et le SIPPT. L'Athénée provincial de Morlanwelz héberge ainsi et assure la scolarité de 15 jeunes isolés et de 10 enfants logés avec leur famille. Deux réfugiés en situation de handicap sont également accueillis et encadrés au CPESM de Ghlin et au Roseau vert de Marchipont.

Au-delà de cette précieuse aide au logement, la promotion sociale de Mons-Borinage dispense des cours de français langue étrangère à une quarantaine de nouveaux arrivants et propose un suivi psychologique ainsi qu'une aide à la traduction.